

# Mgr de Miollis, évêque de Digne...

n°19

## ■ Informations, partages, témoignages...

*Lettre aux amis publiée par l'Association "Mgr de Miollis, évêque de Digne"*

● **Novembre 2024** ●

**Chers amis de Mgr de Miollis,**

■ **En nous invitant, le 1er novembre, à célébrer tous les saints**, connus ou non, l'Église nous rappelle que nous sommes tous appelés à la sainteté. Loin d'être réservée à une élite, cette voie concerne tous ceux qui choisissent de mettre leurs pas dans ceux du Christ. La variété de leurs profils, de leurs charismes et de leurs parcours témoigne du rayonnement de la Bonne Nouvelle et de la présence agissante de l'Esprit aujourd'hui comme hier.

Diversité mais aussi similitudes entre les Justes, à travers le temps et l'espace. Ainsi, ne retrouvons-nous pas chez Mgr de Miollis la joie du *Poverello* dans le dépouillement et l'amour des pauvres ? Sa simplicité n'annonçait-elle pas l'esprit d'enfance de la petite Thérèse ? ...Son ardente charité n'évoque-t-elle pas celle d'un Vincent de Paul ou d'une Mère Teresa ? Son zèle évangéliste n'égale-t-il pas celui d'un Louis-Marie Grignon de Monfort ? Ne démontre-t-il pas le génie réformateur d'une Thérèse d'Avila ? Et comment, devant sa fermeté face à Napoléon, ne pas penser au courageux Thomas More confrontant Henry VIII ?

■ **Après cet hommage à la sainteté accomplie, c'est la sainteté en espérance** que nous honorerons

le 2 novembre en célébrant la mémoire de nos fidèles défunts. Là encore, nous pourrions nous rapprocher de l'évêque de Digne en méditant sur sa « belle famille », soudée dès l'enfance par la prière commune quotidienne, restée unie et solidaire pendant les épreuves de la Révolution et de l'exil. Ce lien de tendresse fraternelle ne se démentira jamais puisqu'outre une correspondance ininterrompue avec toute sa fraternité, notre prélat finira ses jours à Aix dans la douceur et le recueillement, auprès de sa soeur Annette de Ribbe.

Nous avons été créés pour la JOIE, ne résistons pas à l'invitation de ceux qui nous ont précédés sur le chemin du Royaume, ou qui ont besoin de notre prière pour enfin voir Dieu !



Tous les Saints – Fra Angelico

## ■ À l'école de Mgr de Miollis...

### – Mgr de Miollis et l'enseignement religieux (6) –

#### ● Le grand séminaire de Digne –

##### ■ Les supérieurs et professeurs du grand séminaire de Digne (suite).

**Un certain M. Blanc**, qui passa trois ans au grand séminaire de Digne, est mentionné dans une note manuscrite<sup>1</sup>, non datée, conservée aux archives départementales des A.H.P. Il s'agit de l'abbé Basile-César Blanc, né dans le village de Clumanc, séminariste de 1828 à 1830 et ordonné le 28 septembre 1830 par Mgr de Miollis. Il fut plus tard vicaire général de Mgr Meirieu. Et la note qui rapporte ses souvenirs date probablement de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, à l'époque où Mgr Servonnet, évêque de Digne de 1889 à 1897, avait demandé à ses prêtres de lui communiquer tous les documents et souvenirs se rapportant à l'épiscopat de Mgr de Miollis en vue d'écrire une biographie. L'abbé Blanc était donc âgé et relate des faits anciens ce qui explique probablement une erreur de date concernant la mort de l'abbé Pascal. Quoi qu'il en soit, il est dit dans cette note que M. Blanc, pendant ses années de séminaire, avait l'abbé Proal comme Supérieur et MM. les abbés Pascal et Fortoul comme professeurs respectivement de morale et de dogme et « c'est pendant cette période que MM. Proal et Pascal furent disgraciés par Mgr de Miollis conseillé par M. l'abbé Savornin, chanoine et vicaire général ».

**L'abbé Savornin**, chanoine (doyen du chapitre en 1845), fut secrétaire de l'évêque de 1813 jusqu'en 1834, date à laquelle il fut remplacé par l'abbé Gastinel. Un courrier<sup>2</sup> adressé par le préfet des B.A. au ministre de la Justice et des Cultes, en 1834, confirme la place importante qu'occupait le chanoine Savornin auprès de l'évêque : « L'ecclésiastique qui a le plus d'influence sur le prélat, la confiance entière et presque exclusive, M. le chanoine Savornin, secrétaire de l'évêché, administrateur de fait du diocèse, est un homme dans la vigueur de l'âge qu'une adresse bien calculée a amené de fort bonne heure dans le chapitre. Dans une occasion difficile je ne crois pas que l'on puisse compter sur lui, mais dans le moment il est, par son intérêt personnel et celui de sa famille qui compte parmi ses membres des fonctionnaires qui sollicitent même de l'avancement, rattaché à un ordre des choses dont le maintien lui offre plus de garanties et d'avantages que la mise en exécution de certaines théories autrefois partagées et prônées par le jeune clergé dans des intérêts soit de légitimité, soit de théocratie. Je pense qu'il peut contre balancer et même annihiler l'effet des insinuations et conseils du Directeur du grand séminaire et du curé ».

L'interprétation de ce rapport de police, au style alambiqué, exige une grille de lecture et une juste circonspection. D'abord parce que Mgr de Miollis a conservé sa confiance au chanoine Savornin après le rétablissement de l'abbé Proal dans ses fonctions, et cela jusqu'à la fin de son épiscopat puisqu'il l'envoie encore enquêter sur les graves problèmes du Noviciat de la Sainte-Enfance à Manosque en 1838, puis le nomme supérieur de cet institut après son transfert à Digne la même année. Le secrétaire de l'évêché n'a fait probablement que transmettre à l'évêque l'écho d'un groupe de personnes prévenu contre l'abbé Proal. Ce rapport donne cependant une information utile, à savoir que le Supérieur du grand séminaire est considéré comme un légitimiste, un nostalgique de la

<sup>1</sup> Arch. Dép. des AHP, 2 V 051

<sup>2</sup> Arch. Dép. des A.H.P., 1V001

branche aînée des Bourbons et de l'alliance du trône et de l'autel, un ultramontain<sup>3</sup> et donc un opposant au régime, un factieux dans l'esprit des fonctionnaires de Louis-Philippe. Le préfet M. Cheminade, dans son souci de faire allégeance au gouvernement, dresse un tableau probablement caricatural des convictions politiques de l'abbé Proal et des professeurs du grand séminaire. Il n'en reste pas moins que ces opinions politiques fustigées par le préfet ont pu indisposer certains ecclésiastiques ne les partageant pas. On sait que le chanoine Trenqualye<sup>4</sup> était de ceux-là. Ce chanoine, ancien prêtre constitutionnel<sup>5</sup> dans une lettre adressée au ministre des Cultes (cabinet de Mgr Frayssinous) en 1829, accusa son évêque, Mgr de Miollis, de dilapidation coupable des deniers appartenant au diocèse. Cette pitoyable dénonciation tourna à sa confusion car le préfet chargé de l'enquête en 1833 (la Révolution de 1830 était survenue entre-temps) écrivit au ministre pour louer le désintéressement le plus absolu de Mgr de Miollis et attester que tous les secours apportés aux malheureux comme aux établissements pieux étaient pris sur les économies faites sur son traitement en se privant même du nécessaire. Le préfet qualifie de calomnieux les propos du chanoine et s'en étonne car, dit-il, « C'est un prêtre fort instruit et qui a toujours professé les principes constitutionnels ». (Dans le vocabulaire de l'administration de Louis-Philippe, le clergé légitimiste est toujours désigné, par opposition, comme non-instruit). Le préfet explique la fâcheuse intervention de l'abbé Trenqualye contre Mgr de Miollis par « la mésintelligence qui règne depuis longtemps entre eux et aux ressentiments qu'a pu conserver l'abbé Trenqualye par suite de quelques vexations que lui ont valu ses idées libérales et surtout les reproches qu'il faisait souvent à son évêque au sujet de la mauvaise direction donnée aux études des séminaristes. Il est vrai de dire que c'est aux principes ultramontains (tout à fait contraires aux maximes gallicanes) professés au séminaire de Digne que l'on doit l'esprit d'intolérance dont sont animés tous les jeunes prêtres du diocèse et c'est le reproche le plus grave et le mieux fondé que l'on peut faire à Mgr de Miollis. Toutefois je dois ajouter que l'esprit actuel du clergé est moins factieux que précédemment... »).

Pour l'administration de Louis-Phillipe, ce conflit concernant les prêtres du grand séminaire (et donc Mgr de Miollis qui les nomme) est d'ordre politique. Le préfet Cheminade, au nom du gouvernement, et avec le légitime souci de sa carrière, se présente comme défenseur de la cause gallicane contre les ultramontains du grand séminaire (tout en blâmant, et c'est à son honneur, l'initiative malheureuse du chanoine Trenqualye dont il partage pourtant les orientations politiques). C'est de gallicanisme politique exclusivement dont il s'agit ici, qui vise à la tutelle étatique sur l'Eglise et qui avait trouvé son expression la plus achevée dans la Constitution Civile du Clergé. Ajoutons que, sous la Restauration et sous le gouvernement de Louis-Philippe, les anticléricaux se désigneront eux-mêmes comme des « gallicans » car il était malséant de dévoiler publiquement son hostilité à l'Eglise. La note manuscrite, rapportant les souvenirs du vicaire général Blanc dont il a été question plus haut, précise que « Ce fut pendant la période où furent disgraciés MM. Proal et Pascal que M. Proal prépara le remplacement du *Bailly* qui servait d'ouvrage de théologie par la *Théologie de Toulouse* ». Or le *Bailly*, dont on a vu qu'il était utilisé dans la plupart des séminaires en France, sera mis à l'Index en 1852 par Pie IX qui condamnait son gallicanisme. L'abandon du *Bailly* a pu servir d'étincelle à la cabale menée par les opposants de l'abbé Proal même si ce dernier - et c'est fort probable - avait d'autres

<sup>3</sup> Ultramontain, autrement dit partisan de l'autorité du pape pas seulement en matière de foi mais encore dans ses Etats, c'est ce que veut signifier la « théocratie » dont parle le préfet, terme impropre, emprunté par l'administration orléaniste au vocabulaire du jacobinisme anticatholique.

<sup>4</sup> Arch. Dép. des A.H.P., 1V001

<sup>5</sup> On désignait sous ce nom les prêtres ayant prêté serment à la Constitution Civile du clergé pendant la Révolution, qui s'étaient généralement rétractés. Mgr de Miollis reçut ces rétractations jusqu'en 1830 ! L'abbé Trenqualye fut vicaire général de Mgr Dessole, le prédécesseur de Mgr de Miollis.

raisons que le gallicanisme pour se séparer de ce manuel, en particulier la sévérité de ses opinions en matière de morale que ni lui ni l'abbé Pascal ne partageaient (d'ailleurs la *Théologie de Toulouse*, ouvrage sulpicien, n'était pas exempte de gallicanisme)<sup>6</sup>. Cette disgrâce de l'abbé Proal s'insère bien dans un conflit entre légitimistes ultramontains et libéraux gallicans, conflit que la notoriété de Félicité de Lamennais, précisément à son apogée en 1824, a exacerbé. Les antagonismes de tempérament, la jalousie et les petitesesses de l'âme humaine firent le reste pour perdre le Supérieur du séminaire.

En revanche il est exclu que Mgr de Miollis ait pu se placer sur ce terrain car, durant tout son épiscopat, il se tint, non pas en dehors, mais au-dessus de ces clivages politiques. Nous reviendrons plus loin (chapitre « Controverses et particularismes », d'une part sur ses opinions personnelles à ce sujet, et d'autre part sur l'attitude qui fut la sienne, en tant qu'évêque, vis-à-vis des différents gouvernements).

**Mgr de Miollis** a été abusé, mais, en rétablissant l'abbé Proal dans ses fonctions, il montra qu'il ne faisait pas difficulté à reconnaître ses torts. « La vérité ne le blessait point, preuve que son humilité était sincère » écrit le chanoine Bondil qui rapporte deux anecdotes à ce sujet<sup>7</sup> ; même témoignage dans les anecdotes recueillies par Mgr Servonnet auprès de ses prêtres<sup>8</sup>. Cette affaire met aussi en lumière un trait de caractère de Mgr de Miollis : il était mal à l'aise dans les questions d'arbitrage. Défiance de ses propres lumières, comme le dit le biographe de l'abbé Proal ? ou plus encore, conscience excessivement scrupuleuse paralysant le verdict ? Dans semblables situations, il s'en remettait à ses vicaires généraux et à ses chanoines qui formaient son conseil épiscopal. Dans la dernière année de son épiscopat, avec le grand âge, il paraissait être devenu comme étranger à ces conflits d'arbitrage, sans que cela procède d'une déchéance de ses facultés intellectuelles puisque son neveu Augustin de Ribbe affirme que sa mémoire resta fidèle jusqu'à ses derniers moments<sup>9</sup>. La correspondance de l'évêque, dans ses années de retraite à Aix, atteste aussi de la présence d'esprit qu'il conservera jusqu'au bout. C'est à cet épuisement que pense sans doute le chanoine Bondil lorsqu'il écrit, le 1<sup>er</sup> novembre 1838 : « Il a voulu prévenir par la démission de son siège l'époque, hélas ! prochaine, où les infirmités de son grand âge l'auraient mis dans l'indisposition de remplir les fonctions de l'épiscopat »<sup>10</sup>.

Le biographe de l'abbé Pascal s'exprime ainsi au sujet de Mgr de Miollis pendant la dernière année de son épiscopat : « Il sentait que ses forces baissaient, il n'ignorait pas que, comme il ne pouvait tout voir et tout connaître lui-même, on pouvait se servir de son nom pour mécontenter une partie du clergé, et, par amour de la paix et pour les âmes, il quitta son siège... ». Et ce même biographe, qui a connu personnellement Mgr de Miollis, ajoute : « Ce fut sous l'inspiration de son esprit de foi qu'il se démit de son siège, sans prendre d'autres conseils et demander d'autres lumières que ceux qui lui vinrent de la prière<sup>11</sup> ». Que certains ecclésiastiques aient pu agir en dehors de leur évêque, profitant de son grand âge, on ne peut que le constater à propos de l'abbé Proal qui, sur son lit de

<sup>6</sup> Droulers (Paul), S.J., « *Action pastorale et problèmes sociaux sous la Monarchie de juillet chez Mgr D'Astros* », Paris, Ed. J. Vrin, 1954.

<sup>7</sup> Bondil (Louis-Jérôme), abbé, « *Discours sur la vie et les vertus de Mgr Ch. F. M. B. de Miollis* », Fac-similé BNF-Hachette, Digne, Ed. Guichard, 1843, p.11 et 12.

<sup>8</sup> Arch. Dép. des A.H.P, 2V051.

<sup>9</sup> Arch. Dioc. de Digne « *Renseignements sur la vie de Mgr de Miollis recueillis par A. de Ribbe son neveu* », 1843, p.12.

<sup>10</sup> Arch. Dép. des A.H.P, 2V046 « *Mandement de MM. les vicaires généraux du vénérable chapitre de l'église cathédrale de Digne. Gaudemar, Bondil, Jordany* »

<sup>11</sup> Pascal (P.), abbé, « *Vie de M. Pascal archidiacre et vicaire général de Digne* », Fac-similé BNF-Hachette, Fréjus, Ed. C. Jullian, 1878, p. 394

mort en 1837, apprit que s'il survivait, il serait de nouveau destitué par l'administration de l'évêché. Le supérieur mourut et l'orage éclata sur la tête de son collaborateur, l'abbé Pascal. Pourtant, l'année même de cette 2<sup>ème</sup> disgrâce, Mgr de Miollis avait témoigné, à plusieurs reprises, son estime au supérieur et à son collaborateur. Ainsi, à la sortie d'une cérémonie au grand séminaire, l'évêque, complimenté pour ses vertus par l'abbé Proal, lui dit : « Oh ! vous en dites trop ; c'est à vous qu'il faudrait dire toutes ces choses, car vous êtes plus saint que moi... ». Cette même année 1837, au séminaire, dans le salon réservé à l'évêque, on parlait de Mgr Mons, mort archevêque d'Avignon, lorsque l'abbé Pascal entra : « Tenez, dit Mgr de Miollis, M. Pascal ressemble un peu à Mgr de Mons... il y a pourtant une différence, ajouta-t-il en riant, c'est que Mgr de Mons portait au dos un trésor matériel et très ostensible, et que M. Pascal porte dans le cœur un trésor spirituel qu'il sait bien cacher<sup>12</sup>... ». Et dans une autre circonstance, il avait dit en parlant de la paroisse où était né l'abbé Pascal : « Petit pays mais qui nous a donné un saint<sup>13</sup> ». Mgr de Miollis donna un ultime témoignage d'estime et d'affection à l'abbé Proal en venant lui dire adieu ; près de son lit et lui serrant la main, lui dit la voix coupée par les sanglots : « Et bien ! mon ami, vous êtes déjà dans le ciel<sup>14</sup> ».



L'Abbé Louis Pascal

© Archives de la Sainte-Enfance  
- Besançon

Nous avons parlé plus haut, à propos des séminaristes, de l'abbé Louis Pascal et de la formation exceptionnelle qu'il avait reçu auprès de son oncle, curé de Carnoules dans le Var, avant d'entrer au séminaire de Digne. Après son ordination, il avait obtenu de Mgr de Miollis, sur les instances conjointes du curé de Carnoules et de Mgr Richery, évêque du diocèse de Fréjus-Toulon, l'autorisation provisoire de résider, comme vicaire auprès de son oncle. Pourtant Mgr de Miollis, très bienveillant, avait proposé au curé de Carnoules, pour lui permettre d'avoir son jeune neveu auprès de lui, de le nommer à la cure de Forcalquier qui était vacante, et d'y nommer son neveu et un second prêtre comme vicaire. En outre, il le faisait chanoine honoraire et son commissaire épiscopal. Le curé de Carnoules avait refusé, arguant de son âge avancé. Cependant l'abbé Proal, après qu'il ait été nommé supérieur du grand séminaire, pensa au jeune abbé Pascal comme collaborateur, se souvenant de ses remarquables dispositions. Alors, en août 1824, Mgr de Miollis écrivit à l'abbé Pascal pour lui donner l'ordre formel de partir immédiatement pour Digne sans réclamation aucune et sous peine de suspens. Le jeune vicaire s'exécuta et partit la nuit même.

L'abbé Pascal partagea la même aura de sainteté que l'abbé Proal. Son humilité le mit toujours en retrait et bien qu'il fût à l'origine de la création du Noviciat de la Sainte-Enfance, il en laissa la direction à l'abbé Proal. Mgr Meirieu dira de l'abbé Pascal : « Je ne lui ai jamais connu qu'un seul défaut : celui de s'effacer toujours en tout et partout<sup>15</sup> ».

<sup>12</sup> Mgr de Mons avait déjà été la cible du franc-parler de Mgr de Miollis. Sous la Restauration, Mgr de Mons, se trouvant avec Mgr de Bausset et Mgr de Miollis, parlait un peu vivement contre l'Empire et l'empereur ; L'évêque de Digne lui dit : « Monseigneur n'a-t-il pas été aumônier de Madame sa mère ? – C'était un emploi auquel je tenais peu – répondit Mgr de Mons – Et aussi aux émoluments ? répliqua Mgr de Miollis ». Anecdote rapportée dans *Renseignements sur la vie de Mgr de Miollis recueillis par M. de Ribbe, son neveu*.

<sup>13</sup> Pascal (P.), abbé, « *Vie de M. Pascal archidiacre et vicaire général de Digne* », Fac-similé BNF-Hachette, Fréjus, Ed. C. Jullian, 1878, p.59, 60

<sup>14</sup> Bouffier (Paul), « *Les fondateurs de la congrégation de N.D.de la Présentation de Manosque M.l'abbé Proal, sa vie et ses lettres choisies* », librairie Aubanel, Avignon, 1858, p.138, 139

<sup>15</sup> Pascal (P.), abbé, « *Vie de M. Pascal archidiacre et vicaire général de Digne* », Fac-similé BNF-Hachette, Fréjus, Ed. C. Jullian, 1878, p. 127.

En 1837, lorsque le supérieur l'abbé Proal mourut, l'abbé Pascal ne crut pas devoir garder sa place au grand séminaire malgré que l'abbé Jordanny, que Mgr de Miollis venait de nommer nouveau supérieur, lui en ait fait la demande. Il fut remplacé à son poste par l'abbé Gamel. A son départ du grand séminaire, il fut nommé aumônier du couvent de la Présentation à Manosque, poste qu'avait quitté l'abbé Gamel, mais pour très peu de temps car, en février 1838, l'administration de l'évêché lui ordonna de partir de Manosque et lui retira tous ses pouvoirs y compris de célébrer la messe tant qu'il n'aurait pas quitté la ville. Interdiction expresse pour lui d'entretenir une quelconque relation avec les religieuses de la Présentation. L'abbé Pascal se soumit sans la moindre plainte et se rendit à la cure de Puimoisson. Dès la mort de Mgr de Miollis, l'abbé Jordanny, un des 3 vicaires capitulaires chargés d'administrer le diocèse, l'autorisa à correspondre avec la communauté de la Présentation et, un peu plus tard, le nouvel évêque, Mgr Sibour, mit fin à ces humiliations et le nomma curé des Mées, et plus tard, en 1853, Mgr Meirieu en fit son vicaire général et lui confia la charge de Supérieur de la Présentation.

Que s'était-il passé pour que l'abbé Pascal fut si durement traité ?

« L'abbé Pascal, dit son biographe, s'est retiré du grand séminaire parce qu'il désirait accomplir toutes les intentions de M. Proal, ce qu'il prévoyait de pouvoir faire sans se mettre en opposition avec l'évêché<sup>16</sup> ». Sur le point de mourir, l'abbé Proal lui avait confié les religieuses de N. D. de la Présentation de Manosque et de Lorgues et l'avait établi supérieur de ces communautés. Or « Ces droits de succession étaient très contestés<sup>17 18</sup> ».

L'abbé Proal avait obtenu l'autorisation de Mgr Michel, évêque de Fréjus, d'établir une maison de religieuses de N. D. de la Présentation à Lorgues (Var), à la demande de ses habitants, pour l'éducation des jeunes filles, et dirigée par Manosque<sup>19</sup>. Le couvent de Manosque achète le terrain, fait construire le couvent et le pensionnat en avançant la somme de 50 000 frs et en détachant 10 religieuses de chœur. En 1838, en fait juste après la mort de l'abbé Proal, les choses se gâtent car l'évêque de Fréjus revendique l'autonomie du couvent de Lorgues par rapport à Manosque, arguant que : 1 – La supérieure de Manosque a juridiction sur les sœurs hospitalières et enseignantes mais pas sur les sœurs cloîtrées... 2- La congrégation est reconnue par le roi mais pas encore par le Saint-Siège (sous-entendu on peut donc modifier les statuts), 3- Mgr de Miollis a fait cessation complète de ce couvent à l'évêque de Fréjus.

Dès lors, deux factions s'opposent : pour ou contre l'autonomie du couvent de Lorgues et de plus l'affaire est embrouillée par une question d'argent, la sœur Saint-Michel qui a donné (ou prêté) de l'argent pour la nouvelle fondation, semblant désormais vouloir le récupérer.

Mgr de Miollis doit régler le litige, mais, on l'a vu, en 1838 il a cessé d'arbitrer. Les opposants à l'autonomie protestent en avançant que : 1- Les statuts de la congrégation précisent bien la dépendance des fondations par rapport à la maison mère, 2- La « cessation » de Mgr de Miollis est contestée. Aussi l'évêque de Fréjus produit une lettre de Mgr de Miollis, à lui adressée : « Comme vous désirez, je ne penserai plus au couvent de Lorgues, de même les bonnes sœurs du couvent de Manosque ». On lui répond (Mgr de Miollis est alors retiré à Aix) que : « Ce saint vieillard, fatigué depuis longtemps et par les difficultés d'une discussion interminable et surtout par certains procédés dont il se sentait blessé de la part de ceux qui avaient concouru à l'établissement de Lorgues, pressé

<sup>16</sup> Pascal (P.), abbé, « *Vie de M. Pascal archidiacre et vicaire général de Digne* », Fac-similé BNF-Hachette, Fréjus, Ed. C. Jullian, 1878, p.65.

<sup>17</sup> Ibid, p.110

<sup>18</sup> La Sainte Enfance dont l'abbé Proal était le supérieur faisait aussi parti de la succession.

<sup>19</sup> Les fondations de N.D. de la Présentation sont Lorgues, Lunel et Seyne du Var.

d'autre part par Mgr de Fréjus, prend le parti de se mettre l'esprit en repos et écrit qu'il ne s'occupera plus du couvent de Lorgues ». Et d'ailleurs, Mgr de Miollis, peu de temps après, déclara : « Qu'à la vérité, il avait dit qu'il ne voulait plus s'occuper de cette affaire qui le fatiguait à cause de son âge et d'autres circonstances malheureuses, mais que par-là, il n'avait pas entendu renoncer à ses droits ni à celui de ses successeurs. Et un peu plus tard, le 1<sup>er</sup> juillet 1840, dans une lettre à un des vicaires généraux qui lui demandait de préciser sa pensée à propos de la lettre écrite à Mgr de Fréjus : « Je ne désavoue pas ma lettre à Mgr de Fréjus. Fatigué, dégoûté de beaucoup de circonstances, mon intention était pour le moment de m'en occuper le moins possible. Cependant pour ne pas faire de pas rétrogrades, je désire que la maison de Lorgues demeure dépendante de celle de Manosque... Mon opinion particulière est que la maison de Lorgues doit être sous la domination de l'évêque de Digne... Quant à la future élection, je pense que les votantes de Lorgues doivent députer 2 membres pour voter à Manosque<sup>20,21</sup>.

L'abbé Proal et par suite l'abbé Pascal, ont-ils été désavoués par l'évêque pour leurs initiatives jugées comme empiétant sur son autorité épiscopale ? C'est possible, car le zèle apostolique de l'abbé Proal a certainement hâté les choses et, de ce fait, peut-être méconnu certains aspects, sinon relevant du droit canonique, du moins de l'ordre des préséances, de telle sorte que les diocèses de Digne et de Fréjus semblent avoir été placés en porte à faux dès le début. Les termes de la lettre « certains procédés dont il se sentait blessé de la part de ceux qui avaient concouru à l'établissement de Lorgues » semblent bien désigner l'attitude trop entreprenante des abbés Proal et Pascal. Et l'on comprend alors que Mgr de Miollis ait voulu se tenir à l'écart d'un conflit qui rebutait l'estime et l'affection qu'il portait à ses collaborateurs.

Finalement, il semble que l'affaire se soit terminée en 1841 par un dédommagement financier du diocèse du Var en faveur de celui de Digne. L'établissement de Lorgues était détaché de celui de Manosque, avec transfert des religieuses selon leur choix. Les négociations ont été menées par l'abbé Riccardi, vicaire général de Fréjus et l'abbé Meirieu vicaire général de Mgr Sibour à Digne.

**L'abbé Joseph Antoine Henri Jordany**, curé des Mées, fut donc le dernier supérieur que, sur les conseils du chanoine Bondil qui avait toute sa confiance, Mgr de Miollis nomma, à la mort de M. Proal en 1837 (En fait, l'initiative vint de l'abbé Pascal mais celui-ci conformément à son habitude, et aussi par stratégie, se tint à l'écart).

On a vu que Mgr de Miollis avait l'abbé Jordany en grande estime. Il l'appelait « L'archange Raphaël de son séminaire ». L'abbé Jordany conserva la direction du séminaire jusqu'en 1849 et fut nommé évêque du diocèse de Fréjus-Toulon en 1855. Il avait le même caractère doux et bienveillant que Mgr de Miollis dont il fut le fils spirituel et l'on peut noter encore, en passant, d'autres similitudes qui ne sont probablement pas des coïncidences : l'empressement avec lequel Mgr Jordany rétablit, dans son diocèse, les conférences ecclésiastiques qui avaient été suspendues depuis plusieurs années ; les soins constants qu'il donna aux séminaires de son diocèse ; ou encore sa démission pour raison d'âge, en 1876, après laquelle il se retira à Riez où il mourut à l'âge de 90 ans<sup>22</sup>.



Mgr Jordany, évêque de Fréjus-Toulon © DR

<sup>20</sup> Arch. Dép. des A.H.P, 2V060. L'affaire du couvent de Lorgues

<sup>21</sup> Féraud (J.J.M.) abbé, « *Souvenirs religieux des églises de Hte-Provence* », Laffitte Reprints, Digne, 1879, p. 317. L'abbé Féraud établit un lien entre l'indépendance du couvent de Lorgues acquise en 1841 et la mort, la même année, de la Mère Jaussaud, co-fondatrice avec l'abbé Proal des religieuses de la Présentation et supérieure de la communauté.

<sup>22</sup> Il fut inhumé dans la cathédrale de Riez.

Nous avons tenté, au fil des documents à notre disposition, de présenter les différents acteurs du grand séminaire qui fut l'une des œuvres majeures de Mgr de Miollis. Au terme de ce parcours, deux observations peuvent ou doivent être faites. Le chanoine Bondil a très bien formulé la première : « Parce que les vues des chefs doivent être générales et non particulières comme celles de chaque individu, parce que l'intérêt général qu'ils se proposent, peut être contraire à quelques intérêts particuliers ; parce qu'enfin ils sont hommes, et que placés quelquefois entre des conseils contradictoires, ils ne peuvent se promettre, même avec les intentions les plus droites de choisir toujours le meilleur, il ne faut pas se récrier si Mgr de Miollis ne fut point exempt de la loi commune... L'église même honore des saints qui ont fait de grandes fautes, mais des fautes qu'ils ont ensuite réparées en saint... Les imperfections qu'on peut lui reprocher ne sont que des incorrections dans un beau tableau ; ce sont des vapeurs légères qui se perdent dans un ciel pur. Ce sont tout au plus ces nuages qui interceptent parfois la lumière du soleil, mais d'où cet astre sort plus brillant et plus radieux<sup>23</sup> ».

La deuxième observation concerne la qualité des prêtres du grand séminaire, tous hommes de grande piété et science, sans doute plus de piété encore que de science. Mgr de Miollis encourageait ses prêtres à joindre piété et science, « mais préférence à la piété s'il ne peut posséder l'autre »<sup>24</sup>. Pouvait-on imaginer, au sein d'un diocèse si pauvre et après tant d'années d'irreligion, trouver autant de collaborateurs d'élite auprès de Mgr de Miollis ?

## ■ Vie de l'Association...

- Une première réunion de travail avait suivi la cession d'ouverture du procès de béatification de Mgr de Miollis, au Bartèu, le 16 août 2024. Les membres de l'équipe chargée de l'enquête se sont de nouveau réunis pour une séance de travail, cette fois-ci en visio-conférence, le 9 octobre.
- Retrouver toutes les actions de l'association **sur le site** en [CLIQUANT ICI](#)
- Ceux qui souhaitent **soutenir l'association en 2024**, peuvent encore le faire en adressant leur cotisation comme indiqué sur **la page suivante**.
- Vous avez aussi la possibilité d'effectuer **des dons défiscalisés pour soutenir les projets missionnaires de l'association**. Pour faire un don, [CLIQUEZ ICI](#).

Pour rendre les liens actifs, pensez à d'abord télécharger la lettre.

<sup>23</sup> Bondil (Louis-Jérôme), abbé, « Discours sur la vie et les vertus de Mgr Ch. F. M. B. de Miollis », Fac-similé BNF-Hachette, Digne, Ed. Guichard, 1843, p.79 et 80.

<sup>24</sup> Arch. Dioc. de Digne « Conférences ecclésiastiques », 1829.



**Association Mgr de Miollis  
Bulletin d'adhésion 2024**

Nom..... Prénom.....  
 Adresse.....  
 Tél..... Courriel.....

adhère à l'association pour soutenir les projets Mgr de Miollis de l'année 2024 pour un montant de :

Cotisation annuelle : à partir de 5 € - préciser le montant.....

Adhésion de soutien : à partir de 50 € - préciser le montant.....

Membre Bienfaiteur : à partir de 500 € - préciser le montant.....

**Cochez la case si vous souhaitez recevoir un reçu fiscal** (à partir de 20€)

(66% de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu jusqu'à 20% de votre revenu imposable),

**Règlement :**

- **Par chèque à l'ordre de** : Association Diocésaine de Digne, projets Mgr de Miollis, à envoyer accompagné de ce bulletin rempli à l'adresse suivante : Association Diocésaine de Digne 1435, avenue de la Roche 04310 PEYRUIS.
- **Directement sur le site** : [http://eglise.catholique04.fr/?page\\_id=11603](http://eglise.catholique04.fr/?page_id=11603)

**Cochez la case si vous ne souhaitez pas recevoir un reçu fiscal**

**Règlement :**

- **par chèque à l'ordre de** : Association Mgr de Miollis à envoyer accompagné de ce bulletin rempli à l'adresse suivante : Association "Mgr de Miollis" 1435, av de la Roche 04310 PEYRUIS.
- **par virement** :  
 Coordonnées bancaires :  
 Iban : FR76 1910 6008 3243 6768 5247 711  
 Bic : AGRIFRPP891  
**et envoyer un mail** à [mgrdemiollis@diocese-digne.fr](mailto:mgrdemiollis@diocese-digne.fr) avec vos nom, prénom, adresse, courriel, date et montant de votre virement.

Association Mgr de Miollis 1435, av de la Roche 04310 Peyruis

courriel : [mgrdemiollis@diocese-digne.fr](mailto:mgrdemiollis@diocese-digne.fr)

site : <http://eglise.catholique04.fr>

## BIOGRAPHIE SOMMAIRE de Mgr de Miollis

- Après une enfance bénie dans une famille aixoise unie et aimante, **Charles-François-Bienvenu de Miollis (1753-1843)** fait d'excellentes études théologiques. Ordonné prêtre en Provence (à Carpentras) en 1777, il se distingue immédiatement par son zèle missionnaire hors du commun. La Révolution de 1789 oblige cet homme de fortes convictions à s'exiler en Italie (1792-1801). Dès son retour au pays, il s'emploie inlassablement à reconstruire l'Église décimée et déploie à cette occasion des qualités exceptionnelles d'homme d'écoute et de dialogue, d'organisateur et d'artisan de paix. **Évêque à Digne de 1805 à 1838**, il y laissera la trace incandescente d'un (re)fondateur, grand évangéliste, proche de tous mais attentif à la plus petite de ses brebis. Parvenu au grand âge, en 1838 il se retire dans sa ville natale chez sa sœur où il se consacre à la prière avant de retourner au Père dans la douceur. L'émotion immense suscitée par sa mort dans sa région atteste de la puissance de son témoignage ecclésial. ●

Si vous souhaitez consulter les lettres précédentes, [cliquez-ici](#)